



Aux membres des médias

Genève, le 30 mars 2023

### Communiqué de presse de la Commission des finances concernant une demande de crédit supplémentaire

Lors de sa séance du mercredi 29 mars 2023, la Commission des finances a examiné une demande de crédit supplémentaire déposée par le département des finances et des ressources humaines.

La demande d'un montant total de 22'342'564 F portait sur les reports de crédit prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) et par le règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (RPFGB). Ce mécanisme qui accompagne traditionnellement le bouclage des comptes permet d'éviter d'éventuelles surconsommations en fin d'exercice.

Cette demande a été acceptée par 13 oui et 2 non (détail des votes ci-dessous).

	EAG	SOC	VE	PDC	PLR	UDC	MCG	
oui	1	3	2	2	2	1	2	13
non						2		2
abst								0
								15
	résultat :		accepté					

Alberto Velasco  
Président



**Département :** Département des finances et des ressources humaines

**Crédit :** 22 342 564 francs

**Année :** 2023

**Objet :** reports de crédits de 2022 sur 2023

**Programme(s) :** Tous (40 programmes)

**Nature(s) :** 31

**Nombre de postes :** 0 ETP

**Motifs-détails :** Cette demande concerne l'application du mécanisme des reports de crédits prévu dans la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) et dans le règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (RPFGB). Cette dérogation au principe de la spécialité temporelle, qui prévoit qu'un crédit est échu au terme de l'année concernée, permet d'éviter les surconsommations en fin d'exercice.

Les crédits non dépensés des dépenses générales en fin d'exercice 2022 sur l'exercice 2023 sont reportés, à raison de 25% sur le programme qui a permis l'économie et 25% sur la part du programme B01 du département concerné, le solde de 50% n'étant pas reporté. Sont exclus du calcul les natures mentionnées à l'article 33 alinéa 3 de la LGAF (provisions, pertes de valeur et dépréciations d'actifs, pertes de change et créances irrécouvrables) ainsi que la partie non consommée des crédits non pérennes liés au COVID.

Ces reports de crédits de 2022 sur 2023 se montent à 22.3 millions de francs dont 13.1 sur le programme B01.

Le détail des reports de crédit est présenté par programme dans le tableau joint en annexe à la demande de crédit supplémentaire.

22 mars 2023

Conseil d'Etat :



La chancelière d'Etat :

*[Handwritten signature]*

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date :	27/03/2023
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature :	<i>[Handwritten signature]</i>

Annexe : détail par programme des reports de crédits supplémentaires de 2022 sur 2023

<b>Total Programmes</b>	<b>22'342'564</b>
A01 Grand Conseil	304'991
A02 Conseil d'Etat	334'290
A03 Exercice des droits politiques	752'144
A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale	130'286
A06 Cour des comptes	108'146
B01 Etats-majors départementaux	13'130'370
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	213'069
B03 Gestion financière transversale et départementale et achats	136'122
B04 Gestion des locaux et logistique	1'309'194
B05 Systèmes d'information et numérique	781'233
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	35'868
C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	54'847
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	51'843
C04 Soutien à la famille et à l'intégration	534'439
C05 Actions en matière d'asile et de migration	3'650
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle	64'291
D01 Culture	-
D02 Sport et loisirs	12'862
E01 Protection de l'environnement	420'205
E02 Energie	39'918
E03 Gestion des eaux	-
E04 Agriculture et nature	113'510
F01 Enseignement obligatoire et orientation	174'049
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	388'018
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	55'361
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	125'257
F05 Hautes écoles	-
F06 Prestations transversales liées à la formation	81'570
G01 Logement et planification foncière	142'014
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	100'548
G03 Information du territoire et garantie des droits réels	45'945
G04 Protection du patrimoine bâti et des sites	1'598
H01 Sécurité publique	-
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	1'199'243
H03 Population, droit de cité et migration	27'893
H04 Sécurité civile et armée	102'219
I02 Production et perception des impôts	140'779
I04 Exécution des poursuites et faillites	194'252
J01 Pouvoir judiciaire	-
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	303'040
K02 Régulation et planification sanitaire	27'322
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	142'657
L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi	307'520
L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	29'371
L04 Promotion économique et tourisme	214'352
M01 Transport et mobilité	-
M02 Infrastructures routières et de transports	-
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation	8'278